

## Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis  
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT  
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/83

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 mai**, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires

Date de Convocation : 13 mai 2025

**Présents** : Jérôme FAUCONNIER, Alain ROCHE, Didier PEYBERNES, Fanny LACROIX, Vincent BLANCHARD, Rémi GOUBE, Marie-Pierre DRAIN, Sabine CAMPREDON, Danielle MONTAGNON, Gillès BARBE, Françoise STREIT, Claude DIDIER, Jean-Louis GOUTEL, Eric FURMANCZAK, Caroline FIORUCCI, Sébastien BESNARD, Véronique MENEGUIN CAPRIO, Aymeric FAIVRE, Uta IHLE, Robert CUCHET, Yannick FAURE, Christophe DRURE, Alain VIDON, Eric BERNARD, Marc GIRAUD, Héléne ROSSI, Claude GIRARD, Béatrice VIAL, Christian ROUX, Pierrick BONENFANT, Anne-Marie FITOUSSI.

**Suppléants avec voix délibérative** : DUMAS Gilles (pouvoir de Joël ZOPPE du 14 mai 2025)

**Suppléants sans voix délibérative** : François GABORIT - Jean-Luc GRANIER

**Pouvoirs** : Eric VALLIER à Alain VIDON (pouvoir du 16/05/2025) - Patrick MARTINELLO à Marie-Pierre DRAIN (pouvoir du 19 mai 2025) - David PICCARRETA à Gilles CLERET (pouvoir du 14 mai 2025)

**Excusés** : Pierre SUZZARINI et Marc ROCHAS

Votants : 35 Pour : 35

### **OBJET : PROJET DE CREATION D'UN TIER LIEU A MENS**

La Mairie de Mens porte un projet de création d'un « Tiers-lieu » par regroupement du bâtiment de l'ex-Trésorerie et de l'actuel Centre culturel.

Ce projet ouvert sur un public large et varié permettra de :

- Conforter le centre-bourg
- Relocaliser la bibliothèque aujourd'hui à l'étroit pour ses missions d'accueil des lecteurs et a fortiori pour les usages contemporains des bibliothèques
- Valoriser l'accueil touristique
- Répondre aux besoins en locaux de jeunes entreprises, dans un contexte où le développement du travail à distance renforce l'attractivité des bourgs éloignés des agglomérations.

La Communauté de Communes est associée à la préparation du projet compte tenu de sa compétence en Lecture publique, avec le déménagement de la bibliothèque.

La Mairie de Mens porte le projet relatif à l'ensemble du bâtiment et mobilisera les subventions de l'Etat et du Département correspondantes. Elle vient d'approuver l'esquisse du projet présenté par le maître d'œuvre Atelier Léger, avant les phases suivantes, Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Détaillé. Les travaux sont prévus au cours de l'année 2026.

C'est l'opportunité pour la bibliothèque d'accéder à des locaux plus vastes (210 m<sup>2</sup> au total, hors stockage, incluant espaces ouverts au public et bureaux, au lieu de 124 dans les locaux actuels).

C'est l'opportunité d'une bibliothèque plus visible pour le public, plus accueillante, avec des aménagements pour l'accueil des enfants (mini-amphithéâtre, mobilier adapté, accueil

ponctuel de la ludothèque, espaces de rangement de matériel de puériculture...) comme pour les adultes (espaces de travail, de lecture autonome, d'accès aux ressources numériques, d'expositions, de convivialité...).

La réflexion est engagée pour évaluer les aménagements correspondants, qui seront de la responsabilité de la CCT, qui pourra mobiliser le moment venu des financements de l'Etat et du Département.

Le calcul des coûts de fonctionnement est en cours. La qualité de la performance énergétique du bâtiment devrait contenir les dépenses de chauffage.

Une délibération du Conseil de la CCT portera sur le détail des aménagements de la bibliothèque en vue de mobiliser des financements.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, :**

- **VALIDE** le déménagement de la bibliothèque de Mens et les grandes lignes du projet telles qu'exposées ci-dessus.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 19 mai 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/06/25 et de sa publication le 18/06/25